



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

ARRÊTE n° 2022-68

6.1 Police Municipale



OBJET : Autorisation Réservation Espace Public Festival Olivier Marchal

POLICE MUNICIPALE

Réf. : AC-SL257085

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants, et L.2125-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route,

Vu le Code du Commerce,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu la demande du Service Culture,

Considérant qu'il appartient au Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, de veiller au respect de la sécurité, tranquillité et de la salubrité publiques,

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisée la manifestation : Festival Olivier Marchal du jeudi 10 novembre au dimanche 20 novembre 2022.

Article 2 : Pour les besoins de la manifestation les places de stationnement à proximité immédiate du parvis arrière du théâtre Cravey seront réservées et la sortie de secours devra rester accessible et libre de tout encombrement.

Article 3 : La circulation piétonne sera interdite à proximité immédiate du théâtre Cravey côté rue de Menan.

Article 4 : Un container de 2.5x6 sera positionné au plus près du quai de déchargement et 2 tentes seront positionnées sur le parvis à l'arrière du théâtre Cravey.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché sur les barrières par le service concerné.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33 000 Bordeaux.

Article 7 : Exécution

Le Directeur Général des Services, Monsieur Le Commandant divisionnaire de Police, le service de Police Municipale et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera transcrit sur le registre des Arrêtés de la Mairie. Cet arrêté sera notifié au bénéficiaire.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le mercredi 19 octobre 2022

Publié le 24 OCT. 2022

Rendu exécutoire le 24 OCT. 2022

Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH